



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu du 16 février 2021

à Rembercourt-Sommaisne

Communauté de Communes



Compte-rendu de la séance du mardi 16 février 2021

Date de la convocation : mercredi 10 février 2021

Membres titulaires en exercice : 59

L'an deux mille vingt-et-un et le seize février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 53

Présents non votants : 4

Représentés : 3

Votants : 52

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Cyril CHARLES, Sophie CHARRIOT, Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Marcel CHAVRELLE, Mathilde DECHEPPE, Hervé FABRE, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Chantal JEANSON LAMBERT, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Christophe LANG, Lidwine LINARD, Vincent LOMBART, Véronique LOUSSOUARN, Séverine MACINOT, Frédéric MANGIN, Pascal MENUSIER, Nathalie MEUNIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Nathalie PHILIPPOT, Yves PILLEMENT, Julien PINET, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Angélique THILL, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE

Représentés : Clément FEVEZ, Jean-Marc ILIC, Didier ZAMBAUX

Excusés : Katya CHASSEIGNE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Clarisse JACQUET, Sylvine JOSSELIN, Raymond LECLERC, Yannick SANGNIER

Absents : Patrice ADAM, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Pascal FARCAGE, Sylvain FOURES, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Raphael HUMBERT, Marie-Thérèse HURAUT, Jean-Marie HURAUT, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Dania KLEIN

Ordre du jour :

Intervention de Monsieur François BRUNET de la DDT de la Meuse sur la compétence Mobilité.

- Présentation du Compte Administratif.
- Administration générale :
 - Approbation du règlement intérieur du Conseil communautaire de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne
 - Cession d'un véhicule intercommunal
- Ressources Humaines :
 - Changement de durée hebdomadaire de service pour un poste d'Adjoint Technique Territorial (26.68/35^{ème} réduit à 25.32/35^{ème})
 - Changement de durée hebdomadaire de service pour un poste d'Adjoint Technique Territorial (11.43/35^{ème} augmenté à 14.02/35^{ème})
 - Création d'un poste de Rédacteur Principal
 - Mandatement du Centre de Gestion pour mise en concurrence du contrat assurance groupe
- Développement économique :
 - COVID19 - Mise en place d'une opération de soutien au commerce local
 - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – Attribution d'aides directes à l'AUSTRASIUS
 - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – Attribution d'aides directes à la BOULANGERIE GRUSELLE
- Tourisme :
 - Autorisation de signature – Avenant n°2 à la convention de gestion des sentiers de randonnée à Beaulieu en Argonne
- Environnement :
 - Travaux de réhabilitation de la déchèterie de Ville devant Belrain – Demande de subvention DETR 2021
 - Travaux de réhabilitation de la déchèterie de Vaubecourt – Demande de subvention DETR 2021
 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de gestion et de restauration de la Chée et de la Nausonce – Approbation du plan de financement définitif
- Patrimoine :
 - Réalisation d'un audit énergétique des bâtiments – Demande de subventions
 - Acquisition de postes informatiques - Demande de subvention DETR

Questions diverses

La Présidente ouvre la séance. Après avoir vérifié que le quorum est atteint, elle remercie les membres du Conseil Communautaire de leur présence. Elle souligne la présence de Monsieur Serge NAHANT, Conseiller Départemental et présente les excuses et pouvoirs.

Madame la Présidente informe que les services de la DDT se sont désistés pour la présentation sur la compétence mobilité. Madame Mathilde DECHEPPE, Vice-présidente en charge du Développement Culturel et de la Vie Associative, informe les Conseillers Communautaires qu'un recensement des salles des fêtes des communes va être lancé et donne la parole à Madame Laurence CAUSSIN DELRUE, membre de l'association Théâtre Imagin'Aire. Cette dernière intervient pour présenter l'association et le festival Ma Rue prend l'Aire et lance un appel pour le recrutement de bénévoles auprès des maires pour le festival qui aura lieu les 18 et 19 septembre 2021.

Madame la Présidente demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : l'autorisation de signer la convention pour l'aménagement d'un lieu d'accueil à l'aérodrome des Hauts de Chée. Le conseil communautaire accepte à l'unanimité.

Madame AUBRY présente en partie le diaporama diffusé lors d'un webinaire relatif à la prise de compétence mobilité. La LOM a pour but de couvrir l'ensemble du territoire par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM). La Région reste chef de file de la mobilité à l'échelle régionale (AOM régionale) et l'intercommunalité est l'échelle privilégiée pour répondre aux attentes sur les mobilités quotidiennes, et pour combler les manquements (AOM locale).

Le conseil communautaire devra délibérer pour indiquer si la Communauté de Communes entend devenir autorité organisatrice de la mobilité locale avant le 31 mars 2021. S'il délibère en faveur du transfert de la compétence mobilité, cette décision devra être acceptée par la majorité des communes. Prendre la compétence mobilité n'implique pas de l'exercer pleinement et immédiatement, elle s'exerce à la carte. Le diaporama sera envoyé à l'ensemble des conseillers communautaires.

Monsieur Thierry RAMAND, Vice-Président en charge des Finances, de la Voirie et des Services Mutualisés, présente le compte administratif 2020, budget général de la Communauté de Communes. Il sera voté lors du prochain Conseil Communautaire le 30 mars 2021.

Concernant la voirie, il explique qu'un mail a été envoyé à l'ensemble des communes pour recenser leurs besoins. Pour rappel, la liste des rues d'intérêt communautaire figure dans les statuts, il n'est pas possible d'y déroger. La Communauté de Communes n'assure que les travaux concernant la bande de roulement. Dans le cadre des travaux voirie 2021, des réunions avec les Maires, la Communauté de Communes et le maître d'œuvre seront organisées à partir de mi-mars.

Madame Aubry reprend la parole pour présenter les délibérations suivantes :

DE 2021 001 : Approbation du règlement intérieur du Conseil Communautaire

Madame la Présidente expose que dans le respect des dispositions du Code Général de Collectivités Territoriales et pour assurer le bon fonctionnement du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne, il convient de mettre en place un règlement intérieur.

Le projet de ce règlement intérieur est joint à la présente délibération.

Il est proposé à l'Assemblée de l'approuver.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

· d'approuver le règlement intérieur du Conseil de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

DE 2021 002 : Cession d'un véhicule intercommunal

VU la proposition d'achat présentée par M. Joël MAGNIER du camion benne de marque RENAULT ;

Considérant que cette proposition d'achat concerne un véhicule ancien, acquis par la Communauté de Communes Entre Aire et Meuse en 2002, qui aujourd'hui est obsolète ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 51 voix pour et 1 abstention :

- Autorise la cession à M. Joël MAGNIER du camion benne de marque RENAULT, immatriculé 7117 RJ 55, pour un montant de 600,00 € (six cents euros),
- Autorise l'encaissement du prix de cette vente,
- Autorise la Présidente à signer les documents afférents à la vente.

DE 2021 003 : Autorisation de signature – Convention pour l'aménagement d'un lieu d'accueil à l'aérodrome des Hauts de Chée

La Présidente explique que l'association Aéroclub du Sud Meusien a déposé une idée dans le cadre du budget participatif organisé par le Département de la Meuse.

Cette idée prévoit l'aménagement d'un bâtiment pouvant recevoir pilotes membres de l'association et ceux venant d'autres aérodromes. L'objectif de cet investissement est de redonner un nouveau souffle à la pratique des sports aériens en Meuse tout en apportant une grande convivialité à l'aérodrome.

Il sera financé à 100 % par le Département de la Meuse à hauteur de 49 446 €. L'association s'engage à financer sur ses fonds propres les dépenses qui ne seront pas subventionnées.

L'article 19 du sous-traité de gestion précise que « les bâtiments, ouvrages et installations que le gestionnaire serait conduit à réaliser dans l'emprise de l'aérodrome pour les besoins de son activité propre feront l'objet d'autorisations spéciales distinctes du présent accord de gestion, délivrées par le créateur. »

Par conséquent, il y a lieu de mettre en place une convention autorisant l'association à entreprendre des travaux dans l'emprise de l'aérodrome.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la Présidente à signer la convention ci-jointe avec la commune des Hauts de Chée et l'aéroclub du Sud Meusien.

DE 2021 004 : Changement de durée hebdomadaire de service pour un poste d'Adjoint Technique Territorial (26.68/35ème réduit à 25.32/35ème)

Madame la Présidente expose au Conseil communautaire la nécessité de modifier la durée

hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial d'une durée de 26,68/35^{ème} afin de le passer à 25,32/35^{ème} suite à une réorganisation des services.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial d'une durée de 25,32/35^{ème}
- de supprimer de ce fait le poste d'Adjoint Technique Territorial d'une durée de 26,68/35^{ème} créé par délibération du 11 septembre 2008, modifié par délibération du 4 juillet 2016
- d'autoriser la Présidente à signer tous les documents et d'entreprendre toute démarche se rapportant à ces changements

DE 2021 005 : Changement de durée hebdomadaire de service pour un poste d'Adjoint Technique Territorial (11.43/35^{ème} augmenté à 14.02/35^{ème})

Madame la Présidente expose au Conseil communautaire la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial d'une durée de 11,43/35^{ème} afin de le passer à 14,02/35^{ème} pour répondre aux nécessités du service.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial d'une durée de 14,02/35^{ème}
- de supprimer de ce fait le poste d'Adjoint Technique Territorial d'une durée de 11,43/35^{ème} créé par délibération du 2 juillet 2019
- d'autoriser la Présidente à signer tous les documents et d'entreprendre toute démarche se rapportant à ces changements

DE 2021 006 : Création d'un poste de Rédacteur Principal

Madame la Présidente informe le conseil communautaire qu'un recrutement a eu lieu pour le poste d'agent de développement local. Suite à l'opération de recrutement, un agent est recruté au grade de rédacteur principal.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de créer, à partir du 1^{er} avril 2021, un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe,
- d'autoriser la Présidente à signer tous les documents et d'entreprendre toute démarche se rapportant à cette création de poste.

DE 2021 007 : Mandatement du Centre de Gestion pour mise en concurrence du contrat assurance groupe

La Présidente expose :

- La possibilité d'adhérer au service d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion, pour la couverture des risques statutaires inhérents au statut des agents publics (application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale) ;
- La possibilité de mandater le Centre de Gestion en vue de la souscription, pour son compte, d'un contrat d'assurance la garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984.

Elle précise que la décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération après information par le Centre de Gestion du résultat de la mise en concurrence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de mandater le Centre de Gestion en vue de la négociation et la souscription, pour son compte, de contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Madame Marie-Cécile GEORGE, Vice-Présidente en charge du Développement Economique, prend la parole pour les points suivants :

DE 2021 008 : COVID19 - Mise en place d'une opération de soutien au commerce local

Madame la Présidente présente un dispositif de relance de l'économie commerciale du territoire de la CC De l'Aire à l'Argonne qui pourrait être mis en place via un jeu de grattage pour gagner des bons d'achat valables chez les commerçants du territoire du 1^{er} avril 2021 au 31 janvier 2022. L'objectif serait de soutenir les commerçants en relançant / favorisant la consommation sur le territoire et de toucher les habitants par une opération ludique. L'opération serait limitée aux commerçants localisés sur la CC De l'Aire à l'Argonne possédant un point de vente ou un lieu recevant du public. Les agriculteurs pratiquant la vente directe devront être répertoriés auprès de la Chambre d'Agriculture de la Meuse. Les tickets seront imprimés par un prestataire. Les commerçants participants seront classés en catégories définies pour la validité des bons d'achat. La CCAA mettrait à disposition des commerçants participants des tickets à gratter qu'ils devront remettre à leur client (1 ticket dès 10 € d'achat). Les tickets permettraient de gagner des bons d'achat valables dans l'une des catégories de commerçants (restaurants/traiteurs, métiers de bouche/vente directe et bien-être/services). Les bons d'achat seraient à dépenser chez les commerçants en présentant le ticket gagnant. Ils auraient une valeur de 5 €, 10 € et 20 € et seraient valables jusqu'au 31 janvier 2022. La valeur totale des bons d'achat présentés à chaque commerçant lui sera remboursée par la CCAA au moyen d'une facture présentée chaque mois ou à la fin de l'opération, accompagnées des justificatifs.

Madame la Présidente propose d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Bons d'achat	43 000	GIP (80%)	36 800
Impression tickets	2 000	CCAA (20%)	9 200
Communication (affiches, flyers)	1 000		
TOTAL	46 000	TOTAL	46000

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus
- D'approuver la mise en œuvre d'une opération de soutien au commerce local intercommunal, tel que décrit ci-dessus
- De solliciter le GIP Objectif Meuse pour une subvention,
- De donner pouvoir à la Présidente pour la mise en œuvre du programme de soutien au tissu économique local.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 du budget principal.

DE 2021 009 : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – Attribution d'aides directes à l'AUSTRASIUS

La Présidente expose,

Pour rappel, suite au travail partenarial qui a été mené par la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne à travers le PETR Cœur de Lorraine, avec les services de l'Etat, les chambres consulaires de la Meuse et la Région Grand Est, les artisans et commerçants du territoire peuvent bénéficier d'aides directes FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) depuis le 25/01/2018.

Dans ce cadre, Monsieur Xavier CHAUDRON, gérant du restaurant L'AUSTRASIUS, situé 2 Grande Rue à BEAULIEU EN ARGONNE (55250) a déposé une demande de subvention au titre du FISAC.

La demande consiste en l'aménagement intérieur de la salle de restauration.

Le montant total des travaux est de 6 269,50 € HT.

Une contrepartie financière de la Région est demandée afin de débloquer les fonds FISAC.

Le dossier a été présenté au Comité de Pilotage du FISAC qui a accepté la demande de subvention de Monsieur CHAUDRON.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'octroi d'une subvention de 20 % du FISAC soit 1 253,90 € pour l'aménagement intérieur de la salle de restaurant,
- Dit que la Région sera sollicitée à hauteur de 1 253,90 € en co-financement du FISAC,
- De préciser que la subvention sera versée dans son intégralité par la Communauté de Communes en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération FISAC,
- De préciser que le versement de la subvention est conditionné à la présentation des pièces justifiant la réalisation de l'achat prévu dans le dossier de demande de subvention,
- De dire que ce montant sera inscrit au budget primitif 2021 du budget principal,
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

DE 2021 010 : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – Attribution d'aides directes à la BOULANGERIE GRUSELLE

La Présidente expose,

Pour rappel, suite au travail partenarial qui a été mené par la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne à travers le PETR Cœur de Lorraine, avec les services de l'Etat, les chambres consulaires de la Meuse et la Région Grand Est, les artisans et commerçants du territoire peuvent bénéficier d'aides directes FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) depuis le 25/01/2018.

Dans ce cadre, Monsieur François-Xavier GRUSELLE, gérant de l'entreprise GRUSELLE François-Xavier, dont le point de vente annexe est situé 1 Place Lucien Poincaré à SEUIL D'ARGONNE (55250) a déposé une demande de subvention au titre du FISAC.

La demande consiste au renouvellement du véhicule de tournée. Il desservira 13 communes de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne sur les 20 composants la tournée. La subvention sera calculée au prorata du nombre de communes desservies.

Le montant total de l'investissement est de 15 952 € HT.

Une contrepartie financière de la Codecom est demandée afin de débloquer les fonds FISAC.

Le dossier a été présenté au Comité de Pilotage du FISAC qui a accepté la demande de subvention de Monsieur GRUSELLE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'octroi d'une subvention de 13 % du FISAC soit 2 073,76 € pour l'achat d'un véhicule de tournée,
- D'approuver l'octroi d'une subvention de la Communauté de Communes à hauteur de 2 073,76 € en co-financement du FISAC,

- De préciser que la subvention sera versée dans son intégralité par la Communauté de Communes en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération FISAC,
- De préciser que le versement de la subvention est conditionné à la présentation des pièces justifiant la réalisation de l'achat prévu dans le dossier de demande de subvention,
- De dire que ce montant sera inscrit au budget primitif 2021 du budget principal,
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Monsieur Laurent PALIN, Vice-Président en charge de la Politique de l'Habitat, de la Transition énergétique et du Tourisme, prend la parole pour le point suivant :

DE 2021 011 : Autorisation de signature – Avenant n°2 à la convention de gestion des sentiers de randonnée à Beaulieu en Argonne

La Présidente explique que les 53 kilomètres de circuits de randonnée de Beaulieu en Argonne sont entretenus par l'ACT et la commune de Beaulieu. Les engagements de chaque partie ont été définis à travers l'établissement d'une convention tripartite.

Le coût d'intervention de l'ACT est fixé à 7,50 € TTC le kilomètre. Ce prix inclut les frais de matériel nécessaires à l'entretien, le carburant pour l'outillage et les frais de déplacement kilométrique.

Dans le cadre de l'entretien des circuits de randonnée pédestre du sud meusien, les collectivités ont décidé de mettre en place un comité de pilotage au sein de l'Office de Tourisme Sud Meuse chargé du suivi de l'entretien des circuits. Pour une meilleure équité entre les associations chargées de l'entretien, il est proposé d'harmoniser les coûts d'intervention en prenant en compte également la main d'œuvre et l'achat du petit matériel. Le coût d'intervention s'élèverait à 15 € TTC du kilomètre.

Madame la Présidente propose au conseil communautaire d'approuver ce nouveau tarif par la signature d'un avenant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les nouvelles modalités financières de la convention de gestion des sentiers de randonnée à Beaulieu en Argonne comme présentées ci-dessus,
- d'autoriser la Présidente à signer l'avenant n°2 ci-joint avec la commune de Beaulieu et l'ACT.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

Suite à une question de M. PALIN sur l'intervention de l'OPH dans les territoires ruraux, M. Serge NAHANT, Conseiller Départemental et Président de l'OPH, explique que l'OPH s'oriente vers la création de logements seniors dans les centre-bourgs disposant de services de proximité. Cela répond à des attentes des territoires.

Monsieur Sylvain OBARA, Vice-Président en charge de l'Environnement, présente les points suivants :

Dans le cadre du transfert de la compétence eau, le bureau d'étude est en attente d'informations sur les communes de Géry, Thillombois, Lignièrès sur Aire et Woimbey.

Une commission prévention et gestion des déchets s'est réunie le jeudi 11 février. Plusieurs points ont été abordés dont le problème de stockage des déchets inertes sur le site de Beauzée et les aspects réglementaires des deux déchèteries. Deux groupes de travail vont être mis en place pour réfléchir au réaménagement de ces sites.

DE 2021 012 : Travaux de réhabilitation de la déchèterie de Ville devant Belrain **- Demande de subvention DETR 2021**

La présidente rappelle à l'assemblée que les déchèteries ont un rôle capital dans la gestion des déchets ménagers et assimilés. Elles apportent un service devenu indispensable aux administrés, de valorisation et de traitement des déchets ne pouvant être collectés en porte à porte soit en raison de leur dangerosité ou de leur encombrement. En 2020, la déchèterie de Ville devant Belrain a réceptionné 400 tonnes de déchets. L'évolution des filières de traitement, des normes de sécurité, le devoir d'informer les usagers, nous amène à prévoir des travaux sur les déchèteries de Vaubecourt et Ville devant Belrain. Ils auront pour objectif de sécuriser le site pour les usagers, le personnel et d'écartier tous les risques de pollution vers le milieu naturel.

Madame la Présidente propose d'effectuer des travaux de réhabilitation sur la déchèterie de Ville devant Belrain afin d'optimiser son fonctionnement et être en adéquation avec la réglementation ICPE propre aux déchèteries.

Dans le cadre de ces aménagements, la Communauté de Communes sollicite une subvention au titre du concours financier de l'Etat.

Dans ce contexte, le plan de financement *provisoire* proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant	%
En attente de devis.			DETR		30
Il est demandé un accord de principe du CC en vue du dépôt d'un dossier de subvention DETR avant le 26/02/2021.			Autofinancement		70
TOTAL		100	TOTAL		100

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les travaux de réhabilitation sur la déchèterie de Ville devant Belrain et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget annexe des Ordures Ménagères 2021 ;

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE la Présidente à déposer les dossiers de subvention et à signer tout document relatif à cette opération.

DE 2021 013 : Travaux de réhabilitation de la déchèterie de Vaubecourt – Demande de subvention DETR 2021

La présidente rappelle à l'assemblée que les déchèteries ont un rôle capital dans la gestion des déchets ménagers et assimilés. Elles apportent un service devenu indispensable aux administrés, de valorisation et de traitement des déchets ne pouvant être collectés en porte à porte soit en raison de leur dangerosité ou de leur encombrement. En 2020, la déchèterie de Vaubecourt a réceptionné 850 tonnes de déchets. L'évolution des filières de traitement, des normes de sécurité, le devoir d'informer les usagers, nous amène à prévoir des travaux sur les déchèteries de Vaubecourt et Ville devant Belrain. Ils auront pour objectif de sécuriser le site pour les usagers, le personnel et d'écartier tous les risques de pollution vers le milieu naturel.

Madame la Présidente propose dans un premier temps d'effectuer des travaux de réhabilitation sur la déchèterie de Vaubecourt afin d'optimiser son fonctionnement et être en adéquation avec la réglementation ICPE propre aux déchèteries.

Dans le cadre de ces aménagements, la Communauté de Communes sollicite une subvention au titre du concours financier de l'Etat.

Dans ce contexte, le plan de financement *provisoire* proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant	%
En attente de devis. Il est demandé un accord de principe du CC en vue du dépôt d'un dossier de subvention DETR avant le 26/02/2021.			DETR		30
			Autofinancement		70
TOTAL		100	TOTAL		100

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les travaux de réhabilitation sur la déchèterie de Vaubecourt et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget annexe des Ordures Ménagères 2021 ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE la Présidente à déposer les dossiers de subvention et à signer tout document relatif à cette opération.

Monsieur Christian WEISS, Vice-Président en charge de la Biodiversité, présente le point suivant :

DE 2021 014 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de gestion et de restauration de la Chée et de la Nausonce – Approbation du plan de financement définitif

Madame la présidente explique que le bureau d'étude IRH a été retenu pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation des travaux de gestion et de réhabilitation de la Chée pour un montant de 79 803.50 € HT. Le budget initialement prévu était de 60 000 € HT. Une enveloppe financière supplémentaire de 6 000 € HT est nécessaire pour les frais liés à l'information des propriétaires riverains et de publication. L'ensemble de l'opération s'élève à 85 803.50 € HT.

Madame la Présidente propose d'approuver le nouveau plan de financement suivant, qui sera déposé à l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

Financeurs	Montant HT	Taux
Fonds propres : Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne	17 200 € HT	20 %
Autres : Agence de l'Eau Seine Normandie	68 800 € HT	80 %

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- De solliciter les différents financeurs dont l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération,
- Précise que les dépenses seront inscrites au budget et que la Communauté de Communes prend en charge les dépenses non subventionnées.

Monsieur Patrick GROSS, Vice-Président en charge des Travaux et de l'Entretien du Patrimoine, présente les points suivants :

DE 2021 015 : Réalisation d'un audit énergétique des bâtiments – Demande de subventions

Madame la Présidente rappelle au conseil communautaire que la collectivité possède un patrimoine bâti.

Afin d'améliorer la performance énergétique de l'ensemble de ce patrimoine, il est nécessaire d'établir un programme de travaux pluriannuel chiffré.

Un audit énergétique permettrait de constituer une base de données qui alimentera une connaissance précise du patrimoine, de ses possibilités d'évolution, des coûts des investissements nécessaires et des économies escomptées.

Madame la Présidente propose de missionner un bureau d'études pour réaliser cette mission.

Dans le cadre de cette étude de faisabilité, la Communauté de Communes sollicite une subvention au titre des concours financiers de l'Etat et de la Région.

Dans ce contexte, le plan de financement *provisoire* proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant	%
En attente de devis. Il est demandé un accord de principe du CC en vue du dépôt d'un dossier de subvention DETR avant le 26/02/2021.			DETR		40
			Région		25
			Autofinancement		35
TOTAL		100	TOTAL		100

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments intercommunaux et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget prévisionnel 2021 ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE la Présidente à déposer les dossiers de subvention et à signer tout document relatif à cette opération.

DE 2021 016 : Acquisition de postes informatiques – Demande de subvention DETR

Madame la Présidente explique au conseil que le Centre Intercommunal d'Action Sociale a nouvellement conventionné avec la Préfecture pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité. Qu'à ce titre, il y a lieu de s'équiper de nouveaux postes informatiques et de périphériques. Dans le cadre de ces achats, la Communauté de Communes sollicite une subvention au titre des concours financiers de l'Etat.

Dans ce contexte, le plan de financement *provisoire* proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant	%
En attente de devis. Il est demandé un accord de principe du CC en vue du dépôt d'un dossier de subvention DETR avant le 26/02/2021.			DETR		80
			Autofinancement		20
TOTAL		100	TOTAL		100

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'achat d'équipements informatiques et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget prévisionnel 2021 ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE la Présidente à déposer les dossiers de subvention et à signer tout document relatif à cette opération.

Madame Josiane BIGUINET, Vice-Présidente en charge de la Scolarité, du Développement des circuits courts et de la Restauration, donne les informations suivantes :

- Etablissement d'un nouveau protocole sanitaire à la cantine depuis le 25 janvier : espacement de 2 mètres entre chaque groupe d'élèves
- Accès aux gymnases interdit
- Fermeture de deux classes à Seuil d'Argonne suite à des cas positifs à la Covid
- Demande du SIS de Vavincourt pour la fourniture d'environ 40 repas dont le portage serait assuré de la même façon que nos groupes scolaires

Madame Dania KLEIN, Vice-Présidente en charge de la Cohésion Sociale, des Services à la Population et du CIAS donne les informations suivantes :

- Recrutement en cours pour le poste de coordinateur petite-enfance/jeunesse
- Madame Virginie KUBLER, nouvellement en poste, fait un point sur les inscriptions de l'accueil de loisirs pour ces vacances d'hiver : des places sont encore disponibles chez les grands, sur les deux sites
- Les journaux seniors sont distribués ce jour à chaque commune

Monsieur Michel MOREAU, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Numérique et de la Santé donne les informations suivantes :

- Prochaines dates :
 - Ateliers territoriaux pour le Projet de territoire le 5 mars pour les secteurs 1 et 2
 - Restitution du diagnostic du PLUi en Conférence des Maires le 8 mars
- Appel aux dons de bois auprès des communes forestières, en partenariat avec l'ONF, pour aider à reconstruire Notre-Dame de Paris

La Présidente informe également le Conseil Communautaire des points suivants :

- Achat d'un logiciel de gestion pour la cantine, le périscolaire et l'accueil de loisirs
- Programme d'activités du GIP Objectif Meuse 2021 approuvé dans lequel sont prévus de nombreux dispositifs en faveur de la transition énergétique sur l'ensemble du Département

La séance est levée à 22h45.

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes.

La Présidente,
Madame AUBRY Martine